

RENCONTRE DU GROUPE APRC AQUITAINE-NORD

Villenave-d'Ornon - 7 mars 2015

15 PRESENTS : Marie-Henriette PRIGNOT (Le Bouscat), Michel BAUMANOIR (Talence), Jean et Marie-Thérèse LANDRY (Gradignan), Maguy et Roger MATTE (Marmande), Bernard HERVE (Canéjan), Robert ANTONY (Lormont), Jacqueline CARENNE (Bordeaux), Mariasun INDABEREA (Saint-Michel), Irène CHABALGOÏTY (Bordeaux), Marie-Espérance LEGARRETA (Pampelune) Jo GOUA DE BAIX (Talence)
Chantal DAUNY (Ciboure).

ETAIENT EXCUSES : Loré de GARAMENDI et Micheline BEZOMBES (Dax), Anne-Marie et Louis GENDRE (Salignac), François LARRAN (Saint-Médard-en-Jalles), Michel LAMBERT (Le Passage), Philippe TRAISSAC (Pessac).

DES NOUVELLES DES UNS ET DES AUTRES

Nous déplorons l'absence de plusieurs grippés : Loré et Micheline, Louis et Anne-Marie. Philippe Traissac a dû partir auprès de ses enfants, Annie Anthony est à La Rochelle à une réunion de la mission de la mer, Nicole Lambert nous a envoyé un petit mot nous donnant des nouvelles de la santé de Michel.

Nous apprenons le décès de Pierre Talou (Pau) : il s'enterre aujourd'hui ; nous avons une pensée affectueuse pour lui et pour sa famille.

Tour de table : Chantal Dauny, que tout le monde connaît déjà, est avec nous aujourd'hui à un double titre : d'une part, elle représente auprès de nous le groupe 3B Aquitaine Sud, et d'autre part le C.A. en sa qualité de membre de cette instance.

Chantal nous donne des nouvelles du groupe de PAU qui s'est réuni il y a 15 jours : ils étaient huit présents dont Isabelle Saintot, présidente de l'APRC. Ils ont accueilli un nouveau membre en la personne de Germaine, religieuse burkinabée, appelée en France par sa communauté des *Travailleuses missionnaires*. C'est une congrégation fondée par un prêtre français qui recrute des jeunes filles africaines pour les faire travailler sans papiers, sans statut, sans salaire, dans des restaurants *l'Eau vive* installés entre autres à

Lourdes, à Rome et dans un tas de lieux pèlerinage où ces femmes sont soumises à des formes d'esclavage. C'est une secte de fait, utilisée par l'Eglise : Germaine a pris contact pour demander de l'aide et pour clarifier sa situation. Elle a quitté sa communauté s'est mariée, est aujourd'hui divorcée et travaille comme aide-soignante dans une clinique paloise.

Notons que dans cette « communauté », le gourou utilise les filles qui passent par différents stades initiatiques : elles sont d'abord « fiancées », puis après « épouses ». On a dénoncé un certain nombre d'abus sexuels. Cependant Germaine n'est pas prête à engager une action juridique contre sa communauté ; elle est réticente à faire des témoignages écrits et à faire le dossier pour des juges. Plusieurs centaines de jeunes filles dans cette communauté venant d'Afrique, de France, du Brésil, du Venezuela, sont à Rome.

Sept membres du groupe palois se proposent d'aller à l'assemblée générale.

LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

Marie Henriette sera notre délégué à cette assemblée nous lui remettons nos procurations ainsi que nos cotisations.

Nous avons reçu le bulletin n° 70, consacré à la préparation de cette assemblée générale : nous sommes tous d'accord pour constater la qualité du travail de communication qui a été fait au cours de cette année par les membres du conseil d'administration, particulièrement concernant la transmission des comptes rendus des différentes rencontres régionales : les comptes rendus des différents C.A., et nous soulignons que pour une fois depuis longtemps, un rapport moral et financier complet nous arrive suffisamment à l'avance pour que nous puissions nous en saisir et nous prononcer en préparation de l'A.G. à venir. Le rapport financier a particulièrement été souligné pour sa clarté et sa précision. Merci à tous les amis dont nous mesurons les efforts.

La rencontre APRC/direction SS du 9 février 2015 : nous en retenons surtout que « le législateur ne définit pas et n'a jamais voulu définir ce qu'est un culte ou un ministre du culte ». Donc « chaque culte indique quelles sont les personnes membres de son culte ». Cette remarque prend tout son sens dans nos actions en direction des élus. L'article publié dans le bulletin n° 70 nous a bien éclairés sur ces questions.

Enfin, le contenu de ce bulletin n° 70 n'appelle de notre part aucune remarque et aucun autre commentaire.

LES AFFAIRES JURIDIQUES

A PAU (rapporté par Chantal) : Après le rejet du pourvoi de François pour forclusion, l'affaire Laurent Etchegarray a été jugée au TASS de Bayonne : la CAVIMAC ne s'est pas présentée : le juge a quand même ouvert les débats et rendra sa décision le 17 avril ; nous nous attendons bien évidemment à ce que la CAVIMAC fasse appel de cette décision.

A BORDEAUX : Une question a été soulevée et les réponses qui y ont été apportées nous paraissent intéressantes : Marie Henriette, Mariasun font partie d'un groupe de 48 plaideurs, concernant une demande de dommages et intérêts pour les années de noviciat non déclarées et non récupérables pour cause de forclusion. Déboutées en premier ressort, quelle suite possible ? Deux cas d'espèce selon le montant de la demande :

Mariasun : sa demande étant inférieure à 10 000 €, un seul pourvoi est possible devant la cour de Cassation.

Marie Henriette : sa demande étant supérieur à 10 000 €, elle peut saisir la cour d'appel.

Question : avons-nous intérêt à engager une action en justice lorsque l'on sait par avance que la cause est perdue à 90 %, dans la mesure où d'une part, on va fabriquer une jurisprudence qui nous sera défavorable et deviendra un outil privilégié pour nos opposants, et qui, d'autre part, oblige les plaignants à engager des frais conséquents et plusieurs amis (Alain Gauthier, équipe juridique, etc.) à un gros travail ?

Réponses : certes, cela demande un effort particulièrement financier, et aussi un gros travail de nos conseillers. Nous avons bien conscience que ce genre d'action profite d'abord aux avocats. Ceci dit, il n'y a jamais de cause perdue d'avance : baisser les bras n'est pas une politique et n'est pas dans nos habitudes. Mais surtout, même si le jugement nous est défavorable, la CAVIMAC et les autres instances religieuses en sont touchées et en gardent la trace, et nous constatons que cela améliore considérablement les choses pour ceux qui nous succèdent : c'est ainsi par exemple que désormais la CAVIMAC prend en compte toutes les années de noviciat pour ceux qui viennent après nous, sans qu'ils aient besoin de refaire le même parcours.

Cette réflexion nous paraît importante et nous demandons à Marie Henriette de la transmettre à l'assemblée générale.

QUESTIONS DIVERSES

Le Bulletin : plusieurs regrettent de ne recevoir le bulletin que par Internet. L'âge aidant, beaucoup d'entre nous ont quelques difficultés à utiliser internet, et plusieurs ont de la peine à lire sur écran. Ils souhaiteraient recevoir le bulletin en formule papier. Michel fait valoir que la formule papier entraîne des frais conséquents de fabrication d'une part, mais surtout de routage et frais postaux. Ceci dit, il suffit d'en faire la demande pour recevoir le bulletin formule papier, même si au besoin il y a lieu d'intégrer le coût du bulletin dans la cotisation annuelle, ce qui se fait dans un certain nombre de syndicats.

Cette question sera soulevée à l'A.G.

Les correspondants locaux : sur notre région Aquitaine, ils sont deux, se partageant les départements. Jean Landry fait remarquer que sur le bulletin figurent pour Aquitaine Nord les départements 24, 33 et 47 ; on a tout simplement oublié le 40. **Cette remarque sera apportée à l'assemblée générale.**

La revue *Plein jour* : cette association s'occupe des prêtres et femmes vivant des amours clandestines, des situations douloureuses : elle lutte pour la mise au « plein jour » des hypocrisies et autres manœuvres cléricales qui fabriquent et entretiennent ces situations qu'il y a lieu de dénoncer. L'activité de cette association est complémentaire de l'action que mène l'APRC : le bulletin *Plein jour* faisant souvent état des travaux de l'APRC, et réciproquement.

Il est 16 h 30, nous nous séparons et déciderons d'une prochaine rencontre dans le courant octobre.